

Dénomination du produit :
M Convertibles SRI

Identifiant d'entité juridique :
969500572C31648R9392

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% de l'actif net du fonds

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___% de l'actif net du fonds

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 37.9% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Une Entreprise est identifiée comme durable par la société de gestion, en appliquant la méthodologie décrite dans la politique ESG disponible sur le site internet montpensier.com.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'OPC intègre les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous et dans la section « Stratégie d'investissement » du Prospectus.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans de document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

39.65% du portefeuille investi hors liquidités, quasi-liquidités & éventuels OPC (soit 37.88% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durable.

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille est légèrement supérieure à celle de l'indice. L'empreinte carbone est quant à elle inférieure à celle de l'indice. Ces deux indicateurs ont significativement baissé sur la période.

Les proportions sont conservées lorsqu'on ajoute le Scope 3 Tier 1 : l'intensité carbone du portefeuille est supérieure à celle de l'indice tandis que l'empreinte carbone est inférieure à celle de l'indice.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

1.1. Performance environnementale

| Scopes 1 et 2 | 30/12/22 | 31/12/21 |
|--|----------|----------|
| Intensité Carbone Moyenne Pondérée | | |
| M Convertibles SRI | 124 | 163 |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 118 | 153 |
| Empreinte Carbone | | |
| M Convertibles SRI | 106 | 145 |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 117 | 149 |
| Taux de couverture (en poids actions) | | |
| M Convertibles SRI | 100.00% | 100.00% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 99.16% | 100.00% |

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

| Scopes 1, 2 et 3 Tier1 | 30/12/22 | 31/12/21 |
|--|----------|----------|
| Intensité Carbone Moyenne Pondérée | | |
| M Convertibles SRI | 186 | 225 |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 175 | 212 |
| Empreinte Carbone | | |
| M Convertibles SRI | 153 | 192 |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 159 | 198 |
| Taux de couverture (en poids actions) | | |
| M Convertibles SRI | 98.90% | 98.06% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 96.10% | 94.96% |

Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

1.2. Performance Sociale

| | 30/12/22 | 31/12/21 |
|--|----------|----------|
| Suppressions de postes conséquentes | | |
| M Convertibles SRI | 22.0% | 24.2% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 22.7% | 19.0% |
| Taux de couverture (en poids actions) | | |
| M Convertibles SRI | 100.00% | 92.7% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 90.54% | 75.2% |

| | 30/12/22 | 31/12/21 |
|--|----------|----------|
| Présence de femmes au Board | | |
| M Convertibles SRI | 40.7% | 37.8% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 40.4% | 37.6% |
| Taux de couverture (en poids actions) | | |
| M Convertibles SRI | 100.00% | 98.6% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 99.16% | 93.8% |

Source Montpensier Finance / MSCI

1.3. Performance en matière de Gouvernance

| | 30/12/22 | 31/12/21 |
|--|----------|----------|
| Indépendance du board | | |
| M Convertibles SRI | 96.9% | 93.4% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 97.0% | 93.0% |
| Rémunération liée à des objectifs ESG | | |
| M Convertibles SRI | 90.2% | 45.1% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 78.8% | 52.8% |
| Taux de couverture (en poids actions) | | |
| M Convertibles SRI | 100.00% | 98.59% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 99.16% | 99.97% |

Source Montpensier Finance / MSCI

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

| | 30/12/22 | 31/12/21 |
|--|----------|----------|
| Conformité avec le Pacte Mondial - Pass | | |
| M Convertibles SRI | 97.1% | 95.1% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 94.5% | 95.0% |
| Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List | | |
| M Convertibles SRI | 2.9% | 3.5% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 3.3% | 5.0% |
| Conformité avec le Pacte Mondial - Fail | | |
| M Convertibles SRI | 0.0% | 0.0% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 1.3% | 0.0% |
| Conformité avec le Pacte Mondial - NR | | |
| M Convertibles SRI | 0.0% | 1.4% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 0.8% | 0.0% |
| Taux de couverture (en poids actions) | | |
| M Convertibles SRI | 100.00% | 98.59% |
| Refinitiv Europe Convertible Bond | 99.16% | 99.97% |

Source Montpensier Finance / MSCI

...et par rapport aux périodes précédentes?

Voir ci-dessus

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La méthodologie d'identification des investissements durables de Montpensier Finance repose sur les composantes suivantes :

- L'évaluation de la contribution à un objectif de durabilité, qui s'appuie sur une approche best effort, dans l'objectif de sélection des « meilleurs élèves » (ou l'élimination des « moins bons élèves ») sur la base de critères E et/ou S, ainsi qu'une approche via les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche d'exposition aux activités durables, qui repose sur une définition interne des « activités considérées comme durables » ;
- L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), qui s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses, y compris en matière de gouvernance.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact MIA écologique ou solidaire, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sont exclues de l'univers d'investissement du fonds les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

Les valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red » sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Nous prenons en compte les indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre analyse propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC), et/ou dans notre analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

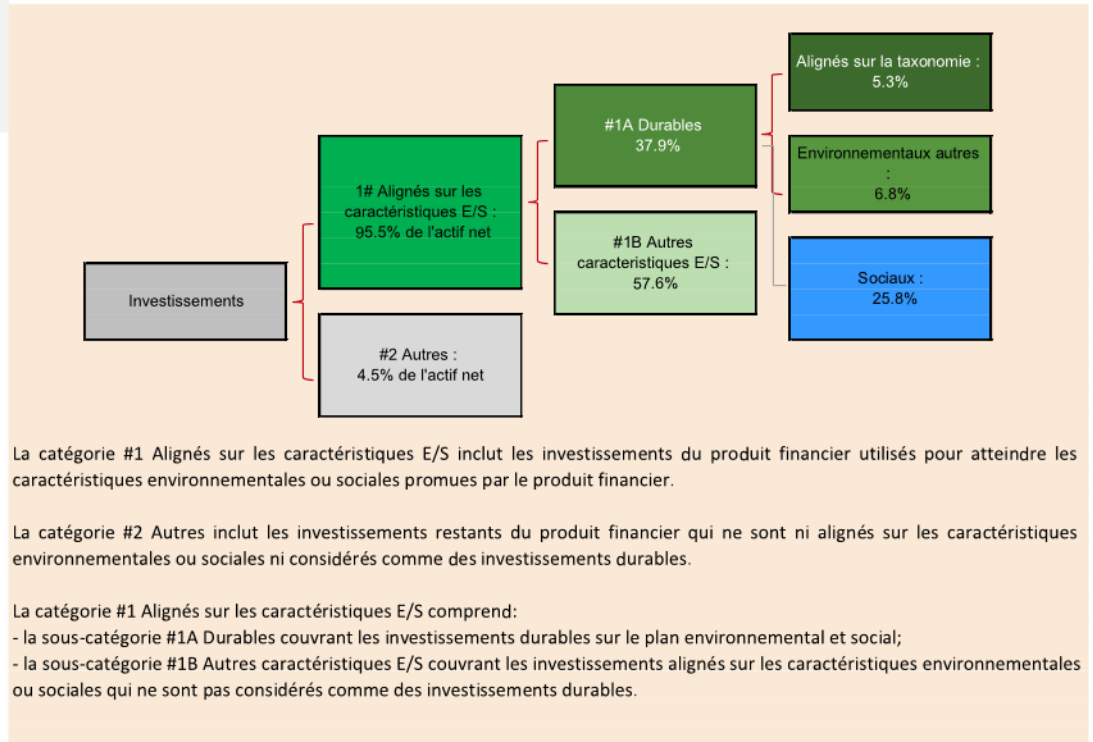
| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|-------------------------|------------|-----------|
| Safran - 0.875% - 05/2027 | Industrial Goods and Se | 4.18% | France |
| Prysmian - 0% - 02/2026 | Industrial Goods and Se | 3.54% | Italie |
| Zalando - 0.625% - 08/2027 | Retail | 3.35% | Allemagne |
| Artemis (Puma) - 0% - 06/2025 | Consumer Products anc | 3.23% | Allemagne |
| Edenred - 0% - 06/2028 | Industrial Goods and Se | 3.10% | France |
| MTU Aero Engines - 0.05% - 03/2027 | Industrial Goods and Se | 3.02% | Allemagne |
| Amadeus - 1.5% - 04/2025 | Technology | 2.77% | Espagne |
| JP Morgan Chase (Sanofi) - 0% - 01/2025 | Health Care | 2.74% | France |
| Deutsche Post - 0.05% - 06/2025 | Industrial Goods and Se | 2.72% | Allemagne |
| Lufthansa - 2% - 11/2025 | Travel and Leisure | 2.44% | Allemagne |
| Sagerpar (GBL) - 0% - 04/2026 | Financial Services | 2.40% | Belgique |
| Just Eat (Takeaway.com) - 0.625% - 02/2028 | Technology | 2.25% | Pays-Bas |
| Cellnex Telecom - 0.75% - 11/2031 | Telecommunications | 2.19% | Espagne |
| Pirelli - 0% - 12/2025 | Automobiles and Parts | 2.19% | Italie |
| Iberdrola - 0.8% - 12/2027 | Utilities | 2.10% | Espagne |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| | % AUM |
|------------------------|-------|
| Energy | 0.0% |
| Basic Materials | 0.0% |
| Industrials | 10.4% |
| Consumer discretionary | 9.6% |
| Health Care | 2.7% |
| Consumer Staples | 2.1% |
| Telecommunications | 2.8% |
| Utilities | 6.0% |
| Financials | 0.0% |
| Technology | 4.2% |
| Real Estate | 0.0% |
| Total | 37.9% |

de l'actif net du fonds

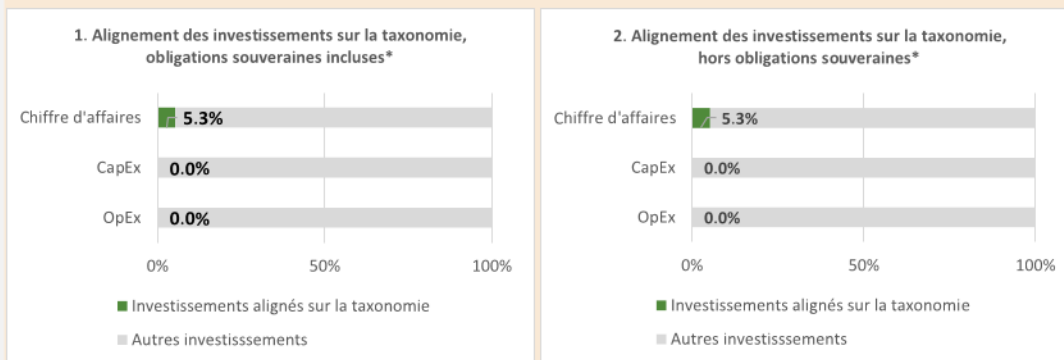
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines. Les données relatives aux CapEx et aux OpEx ne sont pas disponibles à ce jour.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Les entreprises ayant des controverses environnementales de type "Red" ou "Orange", ou des controverses sociales et de gouvernance de type "red", ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne. En conséquence, le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour ces entreprises.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

L'OPCVM n'a pas de proportion minimale d'investissement dans des activités transitoires ou habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

| | 30/12/22 | 31/12/21 |
|---|--------------|--------------|
| Alignement sur la Taxonomie Européenne | % AUM | % AUM |
| M Convertibles SRI | 5.3% | 6.0% |

Le pourcentage indiqué ci-dessus représente la contribution du portefeuille à l'alignement sur la taxonomie européenne (sur la base du chiffre d'affaires) de l'ensemble des investissements durables qu'ils aient un objectif environnemental ou social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A la date du rapport, 12.1% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif environnemental, sachant que 6.8% n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

A la date du rapport, 25.8% de l'actif net étaient investis en investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les liquidités, quasi-liquidités et éventuels OPC ou produits dérivés de couverture représentent 4.5% de l'actif net du fonds, et ne présentent pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La société de Gestion a appliqué la politique décrite dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une politique de vote et d'une politique d'engagement.

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability. Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs. Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète et le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR, mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète et le dernier rapport d'engagement peuvent être consultés sur notre site internet.



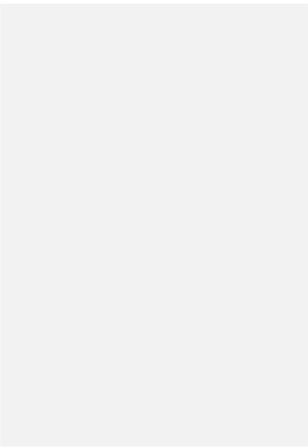
Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Le fonds n'a pas recours à un indice de référence durable. Sa performance en matière de durabilité est comparée à son indicateur de référence : Refinitiv Europe Convertible Bond

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?**

N/A

- 
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Voir plus haut les indicateurs de performance du fonds et de son indice de référence, au regard des indicateurs de durabilité.